



Un accord entre la direction du collège et la municipalité pour permettre l'occupation des installations sportives municipales !

Marly, le 3 septembre 2024

Suite à la rencontre entre Jean-Noël VERFAILLIE, Maire de Marly et Valérie CORNETTE, Principale du collège Alphonse TERROIR qui s'est déroulée ce mardi 3 septembre, un accord a été trouvé entre la municipalité et la direction du collège pour permettre la reprise des cours d'EPS pour les collégiens. Il revient désormais au Conseil d'Administration de valider la convention.

La rencontre programmée entre le Maire et la Principale avait pour objectif de régulariser la situation de blocage après les différents refus de la part du Conseil d'administration du collège d'adopter les conventions d'occupation privant les collégiens de Marly de l'accès aux installations dès la rentrée.

Guidés par la nécessité de permettre une reprise des cours d'EPS pour les collégiens, les deux parties se sont mises d'accord sur :

- Un paiement sur les créneaux occupés pour l'année 2022-2023
- Une organisation semestrielle des créneaux pour la convention 2024-2025.

Pour rappel, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, une convention d'occupation entre la ville, propriétaire des installations sportives, et le collège, qui souhaite les utiliser, est une condition obligatoire.

Après cet accord entre la ville et la direction du collège, il revient maintenant au Conseil d'administration de l'adopter définitivement pour qu'elle puisse être signée et permettre ainsi une reprise des cours d'EPS dans les plus brefs délais.